



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

**ARRETE PREFECTORAL**  
**REGIONAL**  
 en date du **20 MAR. 2008**  
 enregistré le **20 MAR. 2008**  
 sous le numéro **08.127**

Direction régionale  
 des affaires culturelles  
 Centre

Copie certifiée conforme à l'original  
 Le Directeur des affaires culturelles

Le Conservateur des monuments historiques

Jean-Pierre BLIN

2008 D N° 5088

Volume : 2008 P N° 3295

Publié et enregistré le 21/05/2008 à la conservation des hypothèques de

ORLEANS 1ER BUREAU

Droits : Néant

Salaires : 15,00 EUR

TOTAL : 15,00 EUR

Le Conservateur des Hypothèques.

Alain TOURNAIRE

En débet

Dû : Quinze Euros

**ARRETE**

**portant inscription sur l'inventaire supplémentaire  
 des monuments historiques  
 de l'église paroissiale Saint-Martin à OLIVET (Loiret)**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE,  
 PREFET DU LOIRET,  
 Officier de la Légion d'Honneur,  
 Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code du patrimoine livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 99.78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté en date du 6 mars 1928 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des trois travées du XIII<sup>ème</sup> siècle de l'église Saint-Martin à OLIVET (Loiret) ;

LA commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre entendue en sa séance du 18 septembre 2007 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la préservation de l'église Saint-Martin d'OLIVET (Loiret), présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant en raison, notamment, de la juxtaposition de ses dispositions architecturales, échelonnées dans le temps depuis le XII<sup>ème</sup> et jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, en raison également de la qualité du décor du grand retable du XVIII<sup>ème</sup> siècle aménagé dans l'abside ;

**ARRETE**

**Article 1er** : L'église paroissiale Saint-Martin sise à OLIVET (Loiret), place Hervé Gentien, est inscrite en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Elle figure sur la parcelle 29, section AL du cadastre, d'une contenance de 14a 67ca ;

Elle appartient à la commune d'OLIVET, référencée au répertoire SIRENE sous le numéro 214 502 320, depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956 ;

**Article 2** : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé en date du 6 mars 1928.

**Article 3** : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai à Madame la ministre chargée de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié au secrétaire général du département et au maire de la commune propriétaire qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 20 MAR. 2008  
Le Préfet de la Région Centre,  
Préfet du Loiret

Jean-Michel BERARD

